

74ème GRAND PRIX ÉLITE LANDES HOSSEGOR

Golf d'Hossegor du 17 au 20 juillet 2025

Tél 05 58 43 56 99 - www.golfhossegor.com - e-mail : secretariat@golfhossegor.fr**RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE**

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales du Vade-mecum (VMC) 2025
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION (VMC 1.4.4.a-2)

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 40 € ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- être conforme aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.
- être à jour de ses droits d'engagement à toutes les compétitions fédérales antérieures.

II - FORME DE JEU (VMC 1.4.4. b-5)

Simple Stroke-Play / 72 trous / 18 trous par jour / cut après 54 trous / 156 participants /classement par série sur l'addition des 4 tours en brut.

Le nombre de joueurs qualifiés pour jouer les 18 derniers trous sera de 50 % (et *ex æquo*) des partants.

Le terrain joué, sera celui homologué en Grand Prix, par 70 (trou n° 12 en par 4).

Grand Prix des Landes Hossegor	Mercredi 16/07	Jeudi 17/07	Vendredi 18/07	Samedi 19/07	Dimanche 20/07
		1er tour	2ème tour	3ème tour	4ème tour
Messieurs Marques noires Terrain Par 70	Entraînement	maximum 99 + Wild Cards			50% et ex aequo
Dames Marques bleues Terrain Par 70	Entraînement	minimum 42 + Wild Cards			

II-1 - Champ des joueuses et joueurs :

Pour ce Grand Prix Élite, à la date limite des inscriptions du 2 juillet, dans chaque série, les participants seront retenus en privilégiant :

- d'abord les joueuses et joueurs classé(e)s dans les 2500 premier(e)s du WWAGR et du WAGR
- puis l'ordre du Mérite National Amateur (MNA)
- puis l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué ci-dessus.

La limite d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses retenus par le classement mondial ou par le classement au MNA. Un quota de 10% du champ des joueurs (soit 10 garçons et 4 filles) sera réservé aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index. Ces places seront attribuées en respectant les mêmes critères que ceux de la liste officielle. Un joueur licence Or U16 n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer ce quota.

La répartition des Wild-Cards (max.15 WC dont 3 DTN) est du ressort de la Ligue NA qui pourra en réaffecter une partie au club organisateur.

Les joueurs licenciés auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index pour la même date du 2/7.

II-2 - Catégories

Le Grand Prix des Landes Hossegor 2025 est un Grand Prix Élite (déterminé en 2024). La catégorie sera d'abord calculée, puis bonifiée de 2 catégories lors de son intégration au Mérite National Amateur (nouveau).

II-3 - Séries et cut :

Pour les 156 joueurs et joueuses (dont 15 Wild-Cards réservées à la Ligue NA), le champ comprendra :

- 1 série Messieurs comprenant au maximum 99 + WC joueurs, d'index $\leq$ à 3,4
- 1 série Dames comprenant au minimum 42 + WC joueuses, d'index $\leq$ à 7,4

Un cut interviendra après le 3^{ème} tour, comprenant 50 % des joueurs et joueuses et *ex aequo*.

La répartition du nombre de places sera proratisée en fonction du nombre de partants de chaque série et sera affichée avec la liste officielle des départs, au plus tard avant le premier tour.

II-4 - Départs :

Ils sont organisés conformément aux nouvelles recommandations du *Vademecum 2025 (VMC 1.4.4.b-5)* pour les 4 blocs égaux de joueurs (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 derniers joueurs retenus).

- les départs pour le 1er tour se feront en principe du trou n°1 pour le bloc 3 puis 4, et du trou n°10 pour le bloc 2 puis 1.
- pour le 2ème tour, les départs se feront du trou n°1 pour le bloc 1 puis 2, et du trou n°10 pour le bloc 4 puis 3.
- pour le 3ème tour, les départs se feront aussi des trous n°1 et 10 par le principe du U inversé des résultats cumulés des deux tours, les meilleurs scores partant le matin du tee n°10.
- pour le dernier tour après le cut, les départs se feront du trou n°1 dans l'ordre inverse des résultats cumulés des trois tours.

Le jour du premier tour, les joueurs disponibles de la liste d'attente, devront être à la disposition du starter.

II-5 - Classement :

Le classement du Grand Prix est un classement exclusivement en brut et obligatoirement par série.

En cas d'égalité pour la première place pour chaque série à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

Les conditions des play-offs seront affichées par le Comité sur le tableau officiel.

NB : en cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

III - ENGAGEMENT

III-1 - Inscriptions :

- La date limite d'inscription est le mercredi 2 juillet 2025.
- Les engagements se feront **uniquement par le site internet du Golf d'Hossegor (www.golfhossegor.com)**, rubrique **Grand Prix des Landes Hossegor**.
Aucun engagement par téléphone, fax ou e-mail ne sera pris en considération.
- Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent le nom, prénom, adresse, n° de téléphone et de et licence, index, et incluent les droits d'inscription.
- L'inscription ne sera effective qu'à réception du droit d'inscription effectué uniquement par carte bancaire sur le site, les Wild-Cards étant soumis aux mêmes obligations de date et droits.
- Dans le cas où le jeudi 3 juillet des joueurs ne rentreraient pas dans le champ (voir § II-1), les droits d'inscription leur seront restitués.
- La liste des inscrits (et d'attente) comprenant obligatoirement les Wild-Cards, sera consultable sur le site du golf le **lundi 7 juillet 2025 au plus tard**.
- La **partie d'entraînement**, incluse dans les droits d'inscription, pourra être prévue le **mercredi 16 juillet**, sur réservation de départ auprès du golf d'Hossegor.

III-2 - Droit d'inscription :

- 130 € pour les adultes
- 65 € de 19 à 24 ans (nés entre 2001 et 2006)
- 50 € pour les 18ans et moins (nés en 2007 et après)

IV - ENREGISTREMENT DES JOUEURS

Toutes les joueuses et joueurs inscrits devront se faire enregistrer avant le 1er tour par téléphone, e-mail ou en se présentant au bureau du tournoi à partir du lundi matin 14 juillet et ce **jusqu'au mardi 15 juillet 18h00**.

Tout joueur inscrit qui ne se sera **pas enregistré** dans ces délais sera considéré comme ne participant pas à l'épreuve **et ne pourra pas prendre le départ**. Il sera alors remplacé par le premier joueur disponible en liste d'attente.

Tout joueur déclarant forfait après le lundi 14 juillet à minuit reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

V - RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Il est régi par les dispositions du Vademecum (VMC) sportif 2025 de la ffgolf contenant le Cahier des Charges des Grand Prix (1.4.4-b), le Règlement Général des épreuves fédérales amateurs (1.2), le Règlement Général spécifique des épreuves en simple (1.4.1), les Règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs (1.2.13) réglementant plus particulièrement les dispositions sur le Jeu lent et le Code de comportement.

V-1 - Comportement :

Les joueurs doivent respecter le Code de comportement (*Règle 1.2 et VMC 1.2.13*).

Au titre du code vestimentaire (d), les blue-jeans, tee-shirts, débardeurs et les shorts sont interdits.

Les joueurs sont aussi tenus de respecter le règlement intérieur du Golf d'Hossegor affiché sur le panneau de l'entrée du Golf (ex casquettes etc...).

L'épreuve est **non-fumeur**. (VMC 1.2.5).

V-2 - Tableau officiel :

Les joueurs devront prendre connaissance des heures de départ, de toutes les informations et/ou modifications éventuelles du règlement et du déroulement de l'épreuve sur le tableau officiel.

Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

VI - PROCLAMATION DES RÉSULTATS, REMISE DES PRIX et DOTATIONS

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le dimanche 20 juillet, environ 30 minutes après la publication des résultats. Elle sera suivie d'un cocktail.

Trois prix bruts seront offerts pour chaque série dames et messieurs.

VII - COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve sera composé de 5 membres :

- Le directeur du Golf d'Hossegor (ou son représentant),
- Le président de la commission sportive du Golf d'Hossegor (ou son représentant),
- Un représentant du Golf d'Hossegor,
- Un représentant du corps arbitral,
- Un représentant de la ligue Nouvelle Aquitaine (ou à défaut un autre arbitre).

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la forme et le règlement de la compétition, d'annuler l'épreuve ou de la faire jouer sur un nombre inférieur de jours ou de participants à ceux prévus par le règlement. Sa composition sera affichée au tableau officiel.